

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 2 février 2015 portant modification de la circonscription  
de la brigade territoriale de Saint-Crépin-Ibouwillers (Oise)**

NOR : INTJ1502232A

Le ministre de l'intérieur,  
Vu le code de la défense;  
Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26;  
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

La circonscription de la brigade territoriale de Saint-Crépin-Ibouwillers (Oise) est modifiée à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015 dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Saint-Crépin-Ibouwillers (Oise) exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1<sup>o</sup>) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 février 2015.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le général, adjoint au directeur  
des opérations et de l'emploi,*  
P. LE MOUËL

ANNEXE

| BRIGADE TERRITORIALE           | SITUATION ACTUELLE   | SITUATION FUTURE   |
|--------------------------------|--|--|
| <b>Saint-Crépin-Ibouillers</b> | Bachivillers<br>Chavençon<br>Corbeil-Cerf<br>Fleury<br>Fresne-Léguillon<br>Fresneaux-Montchevreuil<br>Hénonville<br>Ivry-le-Temple<br>Lavilletertre<br>Lormaison<br>Monneville<br><b>Montherlant</b><br>Monts<br>Neuville-Bosc<br>Pouilly<br>Ressons-l'Abbaye<br>Saint-Crépin-Ibouillers<br>Senots<br>Tourly<br>Villeneuve-les-Sablons | Bachivillers<br>Chavençon<br>Corbeil-Cerf<br>Fleury<br>Fresne-Léguillon<br>Fresneaux-Montchevreuil<br>Hénonville<br>Ivry-le-Temple<br>Lavilletertre<br>Lormaison<br>Monneville<br>Monts<br>Neuville-Bosc<br>Pouilly<br>Ressons-l'Abbaye<br>Saint-Crépin-Ibouillers<br>Senots<br>Tourly<br>Villeneuve-les-Sablons |